

LA FINALITÉ DE L'ACTION

Les SDIS souhaitent professionnaliser les agents sur 3 axes :

- Informer et orienter les personnes sur les différents dispositifs de validation de l'expérience professionnelle ou d'équivalence de diplômes :
 - la VAE pour les formations diplômantes du GNR* (VAE-DGSCGC)
 - la VAE pour les diplômes en lien avec l'Éducation Nationale ou autres et, les dispositifs classiques RATD, REP*
- Organiser des commissions départementales
- Accompagner, en interne, les candidats à une démarche de validation ou de reconnaissance de l'expérience :
 - comprendre la démarche

- choisir la stratégie la plus adaptée en fonction de son parcours, de sa situation, de son objectif
- rédiger le livret 1 (RATD /VAE)
- rédiger le livret 2 VAE -DGSCGC
- se préparer, le cas échéant, aux épreuves complémentaires
- construire la suite de son parcours en fonction de la décision du jury.

Cette nouvelle démarche nécessite de conduire une formation-action auprès d'un public ciblé et volontaire. L'objectif est de partager des informations, une méthodologie et des pratiques harmonisées.

* REP : Reconnaissance de l'expérience professionnelle

* GNR : guide national de référence

→ PUBLIC VISÉ

Être en poste de chef de groupement formation ou chef de groupement RH (SPP ou PATS). Les candidats n'ayant pas le profil demandé pourront également s'inscrire mais le dossier d'inscription devra être fortement motivé par le directeur du SDIS.

→ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, l'hébergement, la restauration et les frais de déplacement sont pris en charge par le CNFPT.

🔍 COORDONNÉES

- **Centre National de la Fonction Publique Territoriale**
Pôle de compétences Sapeurs-Pompiers et Risques majeurs

liliane.mateo@cnfpt.fr - 04 42 52 28 83

annie.quentin@cnfpt.fr - 04 42 52 28 88

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
2 RUE LE CORBUSIER - CENTRAIX
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
TÉL : 04 42 52 28 94 OU 04 42 52 28 88
MAIL : POLE.SPRM@CNFPT.FR

© 14 / 10858 / NG - CNFPT STUDIO GRAPHIQUE - IMPRESSION CNFPT



FORMATION

« **CONSEILLÈRE / CONSEILLER VAE-RATD** »



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

3 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

→ **1** INFORMER, CONSEILLER, ORIENTER les agents intéressés par les dispositifs de reconnaissance et de validation des acquis et des diplômes : étapes, calendriers, dossiers, référentiels, commission, attentes du jury...

→ **2** APPORTER une aide aux agents pour la réalisation de leur livret 2 dans la posture de conseil et sans se substituer à eux, dans la démarche de valorisation des expériences et compétences au regard d'un référentiel.

→ **3** ORGANISER une commission départementale VAE / RATD et ÊTRE UNE PERSONNE RESSOURCE au sein du SDIS.

* RATD : Reconnaissance des attestations, titres et diplômes

* VAE : Validation des acquis et de l'expérience



DURÉES ET SÉQUENCES DE FORMATION



DURÉE

- 3 JOURS EN CONTINU : SÉQUENCES 1 À 4

- SUIVI À DISTANCE DE LA MISE EN APPLICATION PRATIQUE DE LA FORMATION (ENTRE 4 À 6 MOIS)

- 1 JOUR : SÉQUENCE 5

SÉQUENCE 1



1/2 JOURNÉE / 3 HEURES

1. Connaître les différents processus de reconnaissance de l'expérience professionnelle
 - La RATD ; la VAE DGSCGC
 - La VAE classique
 - La REP et la RED
2. Connaître les référentiels de formation pouvant faire l'objet de VAE DGSCGC
 - Le GNR (Guide National de Référence)
 - Les circulaires et notes VAE DGSCGC

SÉQUENCE 4



2 JOURS / 2X6 HEURES

1. Identifier le processus qui conduit à l'émergence des éléments d'expériences et de compétences
2. Opérer des choix pertinents sur les expériences à produire dans la rédaction du livret 2 au regard du GNR
3. S'entraîner à la technique d'aide à l'explicitation par des questionnements et reformulations adaptés
4. Identifier les postures et modalités d'accompagnement favorisant le maintien de l'implication des candidats dans la durée

SÉQUENCE 2



2 HEURES

1. Préparer une réunion d'information dans son SDIS
2. Animer une réunion d'information

SÉQUENCE 5



1 JOUR / 6 HEURES

Application pratique de la formation dans le SDIS : analyse et retour d'expérience

Cette séquence se déroule sur une période de 4 à 6 mois à l'issue de la formation et a pour objectif le retour d'expérience des travaux pratiques mis en œuvre par les stagiaires.*

* Pendant la période intermédiaire, le stagiaire devra mettre en œuvre plusieurs exercices pratiques dans son SDIS :

- organisation et animation d'une information auprès des agents de son SDIS sur les différents dispositifs de reconnaissance de l'expérience professionnelle et des diplômes.
- création de son livret individuel de formation (LIF).
- accompagnement à la rédaction du livret 2 (ou travail d'analyse et réflexion sur le livret 2 déjà réalisé).

Il sera accompagné à distance par le formateur et aura accès à un espace d'échange.

SÉQUENCE 3



1 HEURE

1. Connaître la réglementation sur l'organisation des commissions départementales
2. Savoir organiser une commission départementale